

Lundi 20 juillet 2026

Le très honorable Mark Carney
Premier ministre du Canada
Bureau du premier ministre
Ottawa (Ontario)

Objet : Accélération des grands projets et protection rigoureuse de l'environnement

Monsieur le Premier ministre,

Au nom du Conseil national des femmes du Canada (CNFC), une organisation forte de plus d'un siècle de défense de l'environnement et de l'intérêt public, nous vous écrivons pour exprimer notre profonde inquiétude face aux récentes mesures prises par le gouvernement du Canada visant à affaiblir considérablement les protections environnementales et à accélérer l'approbation de ce que l'on appelle les « grands projets ».

Le CNFC se joint à des milliers de Canadiennes et de Canadiens préoccupés pour remettre en question l'approche de plus en plus accélérée du gouvernement, qui semble privilégier la rapidité au détriment de la diligence raisonnable et qui risque d'aller de l'avant sans garanties claires, fondées sur des données probantes, quant à la sécurité environnementale ou aux bénéfices économiques à long terme. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'annonce du 24 juin identifiant trois projets potentiels « d'intérêt national » avant la clôture de la période de consultation publique sur le document de discussion intitulé *Faire avancer la réalisation des grands projets au Canada : propositions de réformes législatives et réglementaires*, qui sollicitait des commentaires jusqu'au 22 juillet. Cette séquence d'actions semble prématurée et mine la confiance du public dans l'intégrité du processus de consultation.

Nous sommes particulièrement préoccupées par la désignation du projet de dépôt géologique en profondeur (DGP) proposé par la Société de gestion des déchets nucléaires dans le nord de l'Ontario comme « projet d'intérêt national », alors que le processus d'examen de l'Agence d'évaluation d'impact (AEI) est toujours en cours. Cela soulève de sérieuses préoccupations quant à l'indépendance et à la crédibilité du processus d'évaluation.

De plus, les dispositions du projet de loi C-5 laissant entendre que les décisions relatives à ces projets sont présumées favoriser leur approbation, ainsi que la possibilité que des décisions ministérielles soient prises avant la fin des audiences de l'AEI, constituent un écart important par rapport aux principes établis de prise de décision transparente et fondée sur des données probantes.

À la lumière de ces préoccupations, le CNFC exhorte respectueusement le gouvernement du Canada à :

- Veiller à ce qu'aucune décision ministérielle ne soit prise concernant le DGP ou tout autre projet désigné avant la conclusion complète du processus d'évaluation d'impact, y compris les audiences publiques.
- Respecter les droits de toutes les Premières Nations de protéger pleinement leurs intérêts environnementaux, sanitaires et économiques, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples

autochtones (DNUDPA), notamment en assurant l'accès à des processus équitables et, au besoin, à un contrôle judiciaire.

- Rétablir une supervision scientifique indépendante, conforme aux recommandations du groupe d'examen Seaborn de 1985, afin de garantir une évaluation rigoureuse et impartiale des propositions de gestion des déchets nucléaires.
- Entreprendre une analyse complète et transparente des coûts du cycle de vie et des répercussions économiques à long terme associées à l'énergie nucléaire et à la gestion des déchets.
- Accorder la priorité à des investissements dans des solutions d'énergie renouvelable bien établies et à faible risque, notamment l'énergie solaire, éolienne et géothermique, l'efficacité énergétique et les technologies de stockage, qui offrent des voies plus propres et plus rentables pour atteindre les engagements climatiques du Canada.
- Maintenir et renforcer le rôle réglementaire indépendant de l'Agence d'évaluation d'impact dans tous les projets actuels et futurs ayant des incidences environnementales importantes.

À une époque marquée par l'accélération des changements climatiques, la dégradation des écosystèmes et l'incertitude économique, il est essentiel que le Canada fasse preuve de leadership fondé sur la précaution, la transparence et la durabilité. De solides protections environnementales ne constituent pas un obstacle au progrès; elles sont essentielles à la santé, à la prospérité et à la résilience à long terme de nos collectivités.

Le CNFC exhorte votre gouvernement à mettre fin à toute déréglementation environnementale supplémentaire et à collaborer avec la population canadienne afin de promouvoir des solutions à la fois responsables sur le plan environnemental, viables sur le plan économique et justes sur le plan social.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Penny Rankin
Présidente, CNFC

Gracia Janes
Vice-présidente, Environnement, CNFC

cc. L'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature
L'honorable Tim Hodgson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
L'honorable Rebecca Alty, ministre des Relations Couronne-Autochtones
L'honorable Mandy Gull-Masty, ministre des Services aux Autochtones
L'honorable Sean Fraser, ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne
L'honorable Pierre Poilievre, chef de l'opposition officielle
Don Davies, leader parlementaire (NPD)
Yves-François Blanchet, député, chef du Bloc québécois
Elizabeth May, députée, cheffe du caucus parlementaire du Parti vert

Mission du CNFC :

Donner à toutes les femmes les moyens de travailler ensemble afin d'améliorer la qualité de vie des femmes, des familles et de la société grâce à un forum regroupant des organisations membres et des personnes.